



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gap, le 12 mai 2022

**Direction départementale des territoires
Service Eau Environnement Forêt
Unité Biodiversité Forêt Misen**

La Préfète des Hautes-Alpes

à

M Gouaze Eric
SAS Risoul Labellemontagne
Chalet d'accueil station
05 600 Risoul 1850

eric.gouaze@labellemontagne.com

Objet : Construction du télésiège de l'Homme de Pierre - commune de Risoul.
Demande d'autorisation de défrichement n° 22-01-732. Demande de réponse à l'avis de la
MRAe du 08/04/2022.

Nos références : 2022/UBFM/D133

Pièce jointe : Avis de la MRAe du 08/04/2022

Monsieur,

L'autorité environnementale, saisie dans le cadre de l'instruction du dossier de construction du télésiège débrayable de l'Homme de Pierre, a rendu son avis que je vous transmets par la présente au cas où vous ne l'auriez pas déjà reçu par un autre circuit.

En application de l'article L 122-1 du code de l'environnement, le porteur de projet doit apporter une réponse écrite à la MRAe que je vous invite à formuler.

Cette réponse écrite, ainsi que l'avis de la MRAe, seront portés à la connaissance du public lors de l'enquête publique, laquelle devra intégrer les aspects urbanisme et défrichement de l'étude d'impact.

Je reste à votre disposition pour échanger sur ce projet et je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

Pour la préfète et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires
Pour le DDT et par subdélégation,
Le chef du service Eau, Environnement et Forêt,

Marc FIQUET

Copie mairie : Maire@mairiederisoul.com

Affaire suivie par : PETITEAU Marc
Téléphone : 04 92 51 88 25
Télécopie :
Courriel : marc.petiteau@hautes-alpes.gouv.fr

1 / 1

Direction départementale des territoires
3, place du Champsaur – BP 50 026
05001 GAP Cedex
www.hautes-alpes.gouv.fr